

UNIVERSITE DE STRASBOURG

FACULTE DE DROIT, DE SCIENCES
POLITIQUES ET DE GESTION

M. URBAN

DECEMBRE 2012

3^e année licence droit
Cours de L à Z

DROIT DES SOCIETES



**MÉDIA
DROIT**

Durée de l'épreuve : 3 heures.

SUJET :

Est-ce que l'action « ut singuli » est un instrument efficace de protection juridique de l'intérêt social ?

Le code de commerce est autorisé.